



Débat d'orientations budgétaires

2015

Note explicative de synthèse

L'INTERET DU DEBAT

Depuis la Loi du 6 février 1992, les communes de 3 500 habitants doivent organiser un débat qui est un préalable obligatoire au vote du budget.

Dans ce débat, la volonté de la Municipalité est de permettre :

> **une discussion sur les orientations budgétaires** qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le BP 2015,

> **une information sur l'évolution de la situation financière** de la Commune,

> **des propositions de stratégies financières,**

Et ce, dans un délai de deux mois avant le vote du budget.

Ce débat n'a pas de caractère décisionnel.

Le 10 avril prochain, le Conseil Municipal aura à statuer sur le vote du compte administratif 2014, du compte de gestion 2014 du Receveur Municipal, de l'affectation des résultats du Budget 2014 et du Budget Primitif de l'année 2015.

I - TENDANCES BUDGETAIRES PREVISIONNELLES

Budget Primitif 2015 = 15 300 000 €
en section d'investissement (4 300 000 €)
en section de fonctionnement (11 000 000 €)

Chapitre I : Section de fonctionnement

§ 1 : Recettes de fonctionnement :

1.1 Impôts et taxes (réalisé 2014 : 5 566 393.30 €)

Les prévisions de recettes en matière de fiscalité laissent prévoir une progression des bases de moins de 1 % pour 2015. Il est à souligner que depuis 2008, les taux communaux des 3 taxes (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti) sont stables et que la Municipalité souhaite maintenir autant que possible cette posture.

Taux	2008 - 2014	Propositions 2015	Taux moyen de la strate 2013
TH	18,06%	18,06 %	14,41 %
TFB	32,78%	32,78 %	20,80 %
TFNB	66,91%	66,91 %	57,75 %

Ainsi, l'exercice 2015 ne verra pas d'augmentation de l'ensemble de ces taux ce qui permet de ne pas alourdir la pression fiscale qui s'exerce sur les foyers darnétalais. Après la fiscalité directe locale qui représente la première recette de la commune, la seconde recette est constituée des dotations de l'Etat.

Concernant ses dotations, la commune sait d'ores et déjà que la dotation forfaitaire communale, l'un des éléments qui compose la Dotation Globale de Fonctionnement, sera de nouveau amputée et ce, du fait de l'augmentation de la contribution des communes au redressement des finances publiques de l'Etat.

Rappel (extrait du site de l'AMF du 15/2/15 claire GEKAS et Alexandre HUOT, note mise à jour de la loi de finances pour 2015) : « Après une première contribution de 1,5 milliard d'euros en 2014 (dont 252 millions pour les EPCI et 588 millions pour les communes), un prélèvement supplémentaire de 3,67 milliards sera opéré dès 2015 (équivalent à un tiers des 11 milliards annoncés pour la période 2015-2017) à répartir entre communes, EPCI, départements et régions. Pour les communes, le montant du prélèvement pour 2015 s'élèvera à 1,450 milliard d'euros et à 621 millions d'euros pour les EPCI, s'ajoutant à ceux déjà opérés en 2014».

Cette année, afin de réaliser des estimations de la baisse de la DGF sur la période 2015-2017, l'AMF a mis à la disposition des communes un outil permettant la préparation du budget et les choix financiers à opérer. Le montant de DGF définitif sera connu très certainement à la fin du deuxième trimestre 2015.

La baisse des dotations de l'Etat a donc un impact fort sur le budget 2015 et en aura encore davantage sur les suivants. Elle accentue l'effet ciseaux que connaissent déjà les communes et contraint à des arbitrages difficiles. La commune espère qu'une péréquation viendra compenser une partie de la perte de ces recettes.

De plus, il faut souligner que le passage à la Métropole apporte quelques craintes en matière budgétaire. Le montant de l'attribution de compensation qui a été notifié à la commune sera réexaminé en mai/juin 2015. Les montants définitifs seront arrêtés par approbation du rapport de la CLECT à la majorité qualifiée des communes. Le montant communiqué jusqu'alors est, pour le moment basé sur 90 % de l'évaluation des charges transférées déclarées par la commune à fin décembre 2014 (332 818,96 €). La CLECT devra arbitrer les transferts de charges définitifs et réévaluer les dotations définitives en fonction du compte administratif produit par la commune. Le montant des attributions de compensation encore incertain complexifie la construction budgétaire.

Le budget de cette année est donc un budget très contraint et les contours en sont encore flous.

1.2 Autres recettes

Les recettes de fonctionnement de la ville sont le fruit de l'exploitation des services et du domaine (paiement des activités jeunesse, centre de loisirs, école de musique, droits d'entrée à la piscine, ventes de concessions au cimetière, etc...) mais aussi les produits exceptionnels (recettes liées aux remboursements d'assurance, ou cessions de biens...), produits de gestion courante (revenus des immeubles, loyers et redevances), les atténuations de charges (remboursements d'assurance sur congés maladie...), les reprises sur amortissements et provisions, les opérations d'ordre de transfert entre sections et la reprise des excédents antérieurs reportés.

En revanche, il est à noter que la commune rencontre plus de difficultés pour recouvrer ses recettes, en raison probablement d'un contexte économique encore plus tendu pour les familles qu'en 2014.

§ 2 : Dépenses de fonctionnement

2.1 Dépenses de personnel (chapitre 012)

Les dépenses prévisionnelles de personnel représentent plus de la moitié des dépenses de fonctionnement soit environ 6 700 000 €. Les recettes sont quant à elles de 134 000 €.

Les dépenses connaissent une progression cette année liée à la conjonction de plusieurs éléments :

- La revalorisation de la grille indiciaire de la catégorie C qui impacte la dépense pour environ 50 000 €,
- L'application des dispositions de la loi du 12 mars 2012 et du dispositif de titularisation dans lequel la collectivité s'est engagée (respect des obligations législatives),
- L'augmentation de 1 à 2 points de la masse salariale inhérente à l'évolution naturelle des carrières avec un impact financier d'environ 12 000 € par an,
- Une légère augmentation des cotisations retraites CNRACL (de 30,4 % à 30.5 %) & IRCANTEC (de 3.8 à 3.96 %),
- L'augmentation du coût assurantiel (assurance statutaire) en raison d'une sinistralité plus forte ces dernières années (100 000 € supplémentaire) ; le taux de cotisation dont bénéficiait la ville, grâce à un contrat groupe, était intéressant cependant la sinistralité a augmenté et notamment le risque congés longue maladie et longue durée (passage de 1737 jours en 2011 à 4075 jours en 2014 soit un peu plus de 11 agents temps plein).
- Le transfert de cinq agents à la Métropole.

Les charges de personnel nettes représentent environ 61 % des dépenses prévisionnelles de fonctionnement en 2015.

La maîtrise de la masse salariale demeure un enjeu majeur pour la collectivité tout en maintenant la qualité du service. Pour 2015, afin de contenir la masse salariale, la municipalité est contrainte de ne pas remplacer les départs à la retraite, ni les arrêts maladie de courte ou moyenne durée.

2.2 Subventions

Le montant de l'ensemble des subventions proposé pour 2015 est en augmentation par rapport à 2014 (552 379 € votés au BP 2014) en raison :

- d'un maintien des subventions en faveur des associations dont l'activité est soutenue sur le territoire et qui ont satisfait à deux obligations à savoir le dépôt d'un dossier de subvention et l'envoi d'un compte rendu financier pour l'année écoulée,
- d'une augmentation de la subvention du CCAS (environ 50 000 €) en raison de la nécessité de soutenir davantage les familles de la commune.

2.3 Autres dépenses de fonctionnement

Ce sont les charges à caractère général (entretien, fluides), les autres charges de gestion courante, les charges financières et les autres charges exceptionnelles.

Le nouveau marché de chauffage (marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux) attribué au 1er janvier 2014 devrait permettre des économies de consommations à terme sur les 5 bâtiments les plus énergivores pour lesquels la ville a souhaité l'installation de chaudières à gaz. Nous devons néanmoins tenir compte d'une augmentation probable du coût de cette énergie.

De plus, la ville initie une démarche de mise en concurrence sur la fourniture d'électricité pour assurer l'alimentation des bâtiments publics ; elle escompte une retombée positive grâce à la mise en œuvre de ce groupement de commandes avec d'autres communes.

Il est à noter que le budget de la collectivité est de plus en plus impacté par des charges incompressibles liées notamment :

- aux hausses de tarifs de certaines prestations ou fournitures (eau, carburants).
- aux contrats de maintenance : des logiciels, du parc informatique et des copieurs (1)
- au poids des abonnements (téléphonie et internet) (2)

qui représentent (1) (2) plus de 100 000 €.

- à l'application de la réglementation.

Le budget sécurité de la commune est de plus de 100 000 € en raison du coût des vérifications périodiques des :

- installations électriques / désenfumage des bâtiments,
- des paratonnerres,
- des ascenseurs,
- et à l'acquisition d'équipements de protections individuelles dont la fourniture est nécessaire aux agents et à leur formation (habilitation).

Le transfert des compétences de voirie et d'éclairage public vers la Métropole permet une économie substantielle de coût d'entretien et d'investissement qui cependant est corrélé à la baisse des dotations de fiscalité reversée (Attribution de compensation, Dotation de solidarité communautaire).

Quant aux dépenses d'ordre, elles varient notamment en fonction du volume des acquisitions et celui des travaux en régie.

Chapitre II : Section d'Investissement

Elle représente moins d'1/3 du budget global de la ville. Il s'agit de l'ensemble des crédits relatifs aux travaux, acquisitions nouvelles et autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP), restes à réaliser, opérations d'ordre et reprise des excédents ou des déficits cumulés 2015.

2.1 : Recettes d'investissement (cf : pour mémoire en 2014 : 3 042 094,79 €)

Les recettes d'investissement comprennent :

- les subventions d'investissements accordées par nos partenaires institutionnels (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, Conseil Général, régional, DRAC...) constituées de reports des engagements de 2014 s'élèvent à un peu plus de 410 400 € pour 2015, nonobstant les financements potentiels ultérieurs.
- le Fonds de Compensation de la TVA, quant à lui, est estimé à 348 781,28 € (contre un réalisé de 307 023,96 € en 2014) du fait des travaux d'investissement lourds effectués par la ville sur des années antérieures. Cette compensation s'explique par l'ensemble des travaux de voiries réalisés par la ville (Rues Louise Michel, de la Ferme, aux Juifs, de Verdun, Alsace Lorraine...), dans les écoles, au cimetière, etc...
- les amortissements des biens s'établiront à hauteur de 257 228,82 €.
- la Taxe d'Aménagement (TA), anciennement Taxe Locale d'Équipement (TLE) a produit 11 368,04 € en 2014 et sera estimée prudemment à 10 000 € en 2015. Il s'agit d'une estimation basse car la commune va percevoir un versement important de taxe d'aménagement lié au permis de construire déposé pour le site de l'ancien collège rousseau mais le montant n'est pas connu avec précision. Aussi, la prévision a été voulue prudente.
- l'emprunt à hauteur de 1 500 000 € à 2 000 000 €.

Il est à noter que certaines de ces recettes ou financements extérieurs tendent à diminuer en raison du contexte économique. Les conditions d'emprunt auprès de nos partenaires réguliers se révélant plus drastiques (marges élevées, durée de remboursement réduite...) cela impose une véritable réflexion sur le mode de financement des projets de la Ville.

2.2 : Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement pour l'exercice 2015 sont estimées à 2 600 000 euros – hors résultats de clôture. Elles se décomposent en dépenses propres à l'exercice 2015 et en dépenses issues du budget 2014 (restes à réaliser « RAR » de 334 367,57 €).

Chapitre III : La Dette

A titre d'information, il peut être souligné que l'encours de la dette au début 2015 s'élève à 7 207 807,89 €. Il est constitué à 63,71 % de prêts à taux fixes et à 36,29 % de prêts à taux variables.

L'encours est détenu par les organismes suivants selon la proportion suivante :

- 58,41 % par la Caisse d'Epargne
- 15,94 % par Dexia CLF
- 21,99 % par le Crédit Agricole
- 0,63 % par la Caisse des Allocations Familiales
- 3,03 % par la Caisse française de financement

Pour 2015, le besoin de financement de la Ville sera près de 1 500 000 à 2 000 000 € et sera alimenté par un emprunt nouveau de même niveau. La recette d'affectation portée à la section d'investissement sera d'au moins 250 000 €.

Ce schéma pourra être revu à la baisse à mesure que des financements extérieurs interviennent et selon l'articulation de notre niveau de trésorerie.

Le remboursement du capital des emprunts s'inscrira à hauteur de 566 771 € afin de régler le capital de l'encours et celui de la charge d'intérêts qui s'élèvera 213 080 € (hors emprunt nouveau) à laquelle s'ajoutera le remboursement des intérêts inhérent à la ligne de trésorerie levée.

Chapitre IV : Programmation des investissements :

Il s'agit des autorisations de programmes en cours :

Dépenses d'investissement	2014	2015
APCP Maison de la nature des enfants des forêts (MNEF)	581 413 €	581 413 € seront inscrits en 2015 afin de rembourser les subventions à la CREA
APCP des Eglises	840 000 €	47 602,66 € seront inscrits en 2015, soit l'équivalent des RAR.
APCP Berges du Robec	418 850,18 €	8 483,95 € seront inscrits en 2015, soit l'équivalent des RAR
APCP Vestiaires de la piscine	97 955,10 €	120 000 € seront inscrits en 2015

Chapitre V : Orientations 2015

La volonté de la Municipalité est d'articuler toutes ses actions en fonction des priorités qu'elle s'est fixée depuis plusieurs années en matière de mises aux normes, de valorisation de son patrimoine et de soutien en direction des familles.

Ce budget sera placé sous le signe de la rigueur avec la nécessité de repenser les actions communales en fonction des contraintes budgétaires de l'année mais aussi de celles qui s'annoncent pour les deux prochaines années.

- **Priorité en matière de réussite éducative**

Une part importante du budget de la commune est consacrée à la réussite éducative des enfants notamment grâce :

- aux travaux réguliers réalisés dans les écoles pour offrir des conditions optimales d'apprentissage,
- aux investissements en matière de mobiliers et petits équipements (10 000 €),
- au soutien à l'informatisation et entretien constant du parc,
- à la poursuite de la prise en charge de fournitures et manuels scolaires,
- à l'adaptation constante des jeux et jouets éducatifs présents dans les écoles (pour le temps scolaires et périscolaires),
- à la poursuite de la gratuité de l'aide aux devoirs,
- et au soutien financier des coopératives des écoles et des collèges sous forme de subventions.

Néanmoins, il est d'ores et déjà envisagé d'optimiser l'organisation des surveillances de cantine afin de permettre une diminution de la masse salariale tout en maintenant une qualité de service.

De plus compte tenu de l'arrêt annoncé du fonds d'amorçage (et de l'importante baisse des dotations d'Etat), les ateliers du midi proposeront à compter de la rentrée scolaire 2015/2016 des activités de cours et jeux collectifs ; en effet, la collectivité propose aujourd'hui plus de 50 ateliers différents, il s'agira de remodeler les ateliers en fonction des priorités établies pour l'année (et en corrélation avec le Projet éducatif de territoire).

- **Priorité à l'accès pour tous à la culture**

Les priorités en matière culturelle demeurent centrées sur le développement de la culture dans les quartiers (la caravane libellule), la poursuite des opérations "lire à Darnétal" (lire à voix haute, lecture en appartements...) et des actions tournées autour du festival BD.

La commune poursuit son soutien en direction des structures culturelles telles que le théâtre de l'Echo Robec (via un conventionnement), la littoralité Francophone et poursuit l'amélioration des conditions d'accueil de l'école de musique et la modernisation du parc d'instruments.

L'ouverture sur de nouvelles pratiques culturelles (partenariat avec diverses associations) en direction des plus jeunes (Cleac, festival BD et avec l'école d'architecture) est réaffirmée, mais doivent nécessairement prendre la forme de partenariats.

Une priorisation des événements culturels et festifs proposés par la ville sera opérée afin d'alléger les charges budgétaires.

- **Accès facilité à la pratique sportive**

Le soutien aux associations sportives par la mise à disposition de locaux, l'attribution de subventions, les prêts de matériels et le soutien logistique seront reconduits à l'identique cette année avec la nécessité pour les associations d'anticiper au maximum leurs demandes afin d'éviter la mobilisation d'agents communaux les week end et ce, dans un objectif de compression des heures supplémentaires.

Les activités proposées aux jeunes et notamment Sports'cool devront faire l'objet d'un examen attentif notamment en terme de tarification. Les tarifs de certaines activités n'ayant quasi jamais évolués.

Les études préalables à la réhabilitation du complexe sportif ferry et à la mise aux normes des vestiaires de la piscine seront lancées en fin d'année. De plus, un parcours d'orientation verra le jour, cette année, au Bois du roule afin de répondre à la demande des sportifs amateurs de nature.

- **Valorisation et préservation du patrimoine de la ville**

La commune poursuivra cette année la préservation de son patrimoine et notamment la mise hors d'eau de l'église Carville et le lancement d'un diagnostic de la tour de Carville ainsi que la réfection de murets du cimetière.

- **Offrir des équipements de qualité pour tous**

La commune poursuivra l'entretien de ses équipements. Ceux-ci étant, pour la plupart, récents ou rénovés, ils demandent moins d'investissement cette année, le parc urbain nouvellement crée est uniquement à faucher, le site du bois du roule a connu une amélioration de ses conditions d'accueil avec aujourd'hui des équipements totalement aux normes et adaptés. La signalétique des bâtiments de centre-ville sera également repensée pour permettre une meilleure orientation du public.

- **Favoriser le développement socio-économique de la ville**

Des actions relatives à l'agenda 21 verront le jour cette année, notamment son illustration via du street art et la poursuite des actions identifiées comme prioritaires dans le plan d'action établi. Le but est de mettre en valeur l'existant ou de créer de nouveaux événements mobilisant des acteurs investis sans nécessairement dépenser.

La commune vient d'ailleurs de déposer un dossier de candidature auprès du Ministère de l'Écologie afin d'obtenir une labellisation de son agenda 21.

Dans ce cadre, la commune souhaite se lancer dans un inventaire de la biodiversité communale et la création d'un verger conservatoire au Bois du Roule.

Les projets immobiliers de l'ex-collège Rousseau se poursuivent et permettront à moyen terme l'accueil de nouveaux habitants (et donc de retombées fiscales). La commune souhaite aussi développer l'accompagnement des entreprises implantées à Cap Longpaon et cap Darnétal et jouer un rôle pro-actif dans la recherche d'entreprises à accueillir. Elle dispose de zones d'activités, qui n'ont pas fait l'objet d'un transfert vers la métropole, et dont la situation géographique est attractive.

- **Action sociale : toujours mieux accompagner les familles**

La subvention versée au CCAS sera réajustée afin de tenir compte du contexte économique difficile. Le nouveau contrat de ville en cours d'élaboration va permettre à la commune de soutenir les actions qu'elle développait déjà mais aussi de s'investir dans le créneau de la prévention-santé.

Les priorités en matière sociale restent :

- les actions de mobilisation et de soutien à la recherche d'emploi (journées de sensibilisation organisées avec pôle emploi, le rôle de la MSE),
- l'accompagnement des jeunes réalisé par la structure 18/25
- le soutien aux familles.

De plus, la poursuite des partenariats demeure une nécessité (APER, ADDLR...) ainsi que le soutien aux associations à vocation sociale (banque alimentaire, restos du Cœur, AMAP...etc).

L'ensemble des équipes est animée par la recherche constante de qualité, afin d'offrir le meilleur des services aux darnétalais. La maîtrise des dépenses et la rigueur sont deux objectifs que les élus et leurs services s'imposent pour ce budget 2015 et les années suivantes.

II - BUDGETS ANNEXES

S'agissant de 2 budgets annexes assujettis à la TVA, leur gestion 2014 fait apparaître un résultat cumulé excédentaire de + 116 049 €.

Chap.1 : LES REPAS ASSUJETTIS

L'exercice 2014 présente un résultat de clôture positif de + 125 454 € en fonctionnement et un résultat de clôture négatif de – 10 601 € en investissement.

La section fonctionnement est excédentaire car depuis 2014 les recettes des repas scolaires ont été intégrées dans le budget annexe. La section d'investissement est déficitaire suite à divers investissements effectués à la cuisine centrale.

La clé de répartition est passée pour la partie « ville », non assujettie à la T.V.A., de 41% à 44% et pour la partie « budget annexe », assujettie à la T.V.A., de 59% à 56%.

§ 1 : Le fonctionnement

Le niveau global des dépenses de fonctionnement s'établira aux alentours de 801 817 €. Un virement de section à section servira à autofinancer une partie des dépenses d'investissement.

L'excédent cumulé des années antérieures en fonctionnement a permis d'une part, l'équilibre budgétaire et d'autre part, une affectation en investissement.

Le nombre de CCAS faisant appel à notre service de portage s'élève à 11 au lieu de 14. Nous observons une régression de 7,04% du portage de repas à domicile.

§ 2 : L'investissement

Le niveau global des dépenses d'investissement s'établira aux alentours de 175 414 € en raison de travaux à réaliser à la cuisine centrale, de l'acquisition de matériel et d'un véhicule neuf.

Chap.2 : LA POSTE

Ce budget retrace essentiellement l'encaissement de loyers dus par l'établissement du même nom, et les inscriptions budgétaires au titre des échéances d'emprunt (capital et intérêts).

Il présente ainsi pour l'année 2014 un résultat de clôture positif de + 6 325 € en fonctionnement et un résultat de clôture négatif de – 5 129 € en investissement.

§ 1 : Le fonctionnement

La section de fonctionnement s'élèvera à 57 4770 €.

Une partie de l'excédent de fonctionnement servira à réaliser une affectation des excédents capitalisés de fonctionnement en investissement pour respecter l'équilibre budgétaire et de régulariser le déficit.

§ 2 : L'investissement

La section d'investissement s'élèvera à 15 313 € et ne comporte que les opérations liées à l'emprunt et à l'amortissement des subventions accordées par les partenaires lors de l'acquisition et de la construction dudit bâtiment.